Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_04-DE

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 04 février 2025
Délibération n° : 2025_04
Date de convocation : 29 janvier 2025

Autorisation du Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Par la suite d'une convocation en date du 29 janvier 2025, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la Maison du Parc, à Arvieux, le 04 février 2025 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Secrétaire de séance : Lucie FEUTRIER

Instance	Représentants	Nb de suffrages	Excusés	Pouvoirs reçus	Suffrages exprimés
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Chantal EYMEOUD	6			0
	Agnès ROSSI	6		De Chantal EYMEOUD	12
Département des Hautes-Alpes	Valérie GARCIN-EYMEOUD	3			0
	Marcel CANNAT	3			0
Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Dominique MOULIN	1			1
	Charles LACROIX	1			1
Abriès-Ristolas	Nicolas CRUNCHANT	1			1
	Marie-Hélène FAROUZE	1			1
Aiguilles	Françoise PAQUET	1			1
	Sylvain DAO-LENA	1			0
Arvieux	Christian BLANC	1		De Valérie GARCIN EYMEOUD	4
	Annie COLOMBIER	1		De Jeanne FAVIER CARGEMEL	2
Ceillac	Jeanne FAVIER GARGEMEL	1			0
	Amélie FOURNIER	1			0
Château-Ville-Vieille	Jean-Louis PONCET	1			0
	Nicole TERRASSE	1			1
Eygliers	Jacques ROUX	1			1
Guillestre	Lucie FEUTRIER	1		De Amélie FOURNIER	2
Molines-en-Queyras	Gilbert BONNIN	1			1
	Carole ARMANET	1			0
Saint-Véran	Mathieu ANTOINE	1			0
	Sébastien PINZETTA	1			0
Vars	Eric COLLOMBON	1			0
	23	**37**	**11**	**4**	**28**

Nombre de membres en exercice	23	Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de membres présents	12	Pour	28
Nombre de membres représentés	4	Contre	0
Nombre de suffrages	37	Abstentions	0

Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 005-250500600-20250204-2025_04-DE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le règlement financier du Parc naturel régional du Queyras adopté le 14 novembre 2023 par la délibération n°2023-68.

Considérant :

- La nécessité pour le Parc naturel régional du Queyras de procéder à des dépenses d'investissement précises avant que le budget 2025 ne soit voté afin d'assurer la continuité de service ;
- La possibilité, pour procéder à ces dépenses d'investissement, de mettre en œuvre la règle du quart, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;
- La nécessité d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater ces dépenses avant l'adoption du budget 2025 ;
- Que les crédits ouvert (BP+DM, hors restes à réaliser de 2023) en dépenses réelles de la section d'investissement 2024 s'élevaient à 472 526,47€ Conformément aux textes applicables, il est proposé au comité syndical de faire application de cet article à hauteur de 118 131,61€, soit 25% de 472 526,47€

Le Comité syndical, réuni le 04 février 2025, après en avoir délibéré et voté
décide :

- D'autoriser jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précèdent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, dans les conditions exposées ci-dessus.

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes :

Chap.	Art	Opération	Analytique	Objet	Montant
21	2158	1603	SDR	Signalétique	15 434.63 €
21	2158	1603	SDR	Eco-compteurs	10 000 €
21	2158	1612	Inv-RNN-2024	Matériels	6 200€
21	2158	1497	RNN	Matériels	20 000€
21	2158	1611	DOPE-RNN	Matériels	20 000€
21	2128	1612	Services-techniques	Electricité à l'Atelier	1 676 €
21	21783	158	Matériel informatique	Renouvellement matériel	7 000 €
				Total	**80 310.63 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL RÉGIONAL DU QUEYRAS